Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20261022-DCM2610202604-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRINCÉ
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2026

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe – Monsieur BOURGES Emmanuel - Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine - Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2026 par 11 voix pour.

Date de la convocation : 12 octobre 2026
Secrétaire de séance : Monsieur BOURGES Emmanuel

ORDRE DU JOUR :

1° - Projet de vente de la propriété du Bas Bourg
2° - Création d'un poste de secrétaire général de mairie
3° - Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)
4° - Mise à jour du tableau des effectifs
5° - Indemnité de gardiennage de l'église 2026
6° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20261022-DCM2610202604-DE

4° - Modification du tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL)* la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique *(la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),*

Compte tenu qu'il convient de créer un poste de secrétaire général de mairie à temps non complet (21/35ème), à compter du 1er décembre 2026, suite à la mise à la retraite de la secrétaire de mairie qui était mise à la disposition de la commune par le CDG 35 (21/35ème),

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire général de mairie - d'une durée hebdomadaire de 21h00 (sur la base d'un temps complet 35h00).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1er décembre 2026
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de soumettre la présente délibération à l'avis du Comité Technique Territorial

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 23 octobre 2026
Le Maire,
Jean-Claude DENOUAULT

Le secrétaire de séance,
Emmanuel BOURGES

COLLECTIVITE : COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er décembre 2026

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Agent
	Filière Administrative (service administratif)								
Délibération du 25/09/2024	Adjoint administratif territorial	C	13,85h	13h51	Adjoint administratif à l'agence postale communale		Titulaire	0.39 %	JANNIER Maryline
Délibération du 22 octobre 2026	Rédacteur Territorial	B	21,00h	21h00	Secrétaire général de mairie			0.60 %	
	Filière Technique (service technique)								
Délibération du 27 décembre 2013	Adjoint technique territorial	C	35.00h	35h00	Adjoint technique polyvalent		Titulaire	100 %	FABRE Jérôme
Délibération du 25/09/2024	Adjoint technique territorial	C	2.18h	2h11	Adjoint technique en charge de l'entretien des locaux		Titulaire	0.06 %	JANNIER Maryline

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20261022-DCM26102026O4-DE